



## Vol de bijoux et assurance

Par **tony92**, le **11/08/2010** à **04:09**

Bonjour,

j'habite dans les Hauts-de-Seine et j'ai été cambriolé il y a quelques mois ; le ou les voleurs ont principalement dérobé des bijoux, bijoux représentant une très très forte somme d'argent.

L'assurance a accepté de nous indemniser en ce qui concerne les détériorations immobilières, mobilières etc. causés par le sinistre mais le souci est qu'elle refuse d'indemniser les bijoux, qui sont la plus grande perte causée par le vol.

L'assurance refuse de d'indemniser les bijoux et objets précieux car ils ont été achetés en Egypte et, malgré les factures et les justificatifs de paiement, "aucune déclaration douanière" ne leur a été fournie. Apparemment "ce document est obligatoire pour importer des objets précieux et des bijoux en France" ; l'assurance en conclut alors que "ces objets ne sont pas en France".

**La question pour moi est de savoir si l'assurance peut faire ça, c'est-à-dire refuser d'indemniser au motif que les objets précieux n'ont pas été déclarés devant les douanes. Si non, que dois-je faire ?**

J'ai une autre petite question, mais qui est beaucoup moins importante que les précédente : qu'est-ce que la "vétusté récupérable à déduire" ? Apparemment "la vétusté déduite pourra être récupérée sur la présentation de la facture acquittée des travaux réalisés par un professionnel".

Enfin, j'ai une dernière question : qu'est-ce qu'une "pièce principale" selon l'assurance ? Je pose cette question car l'expert qui est venu après le sinistre a déclaré que notre maison était composée de plus de "pièces principales" que ce que nous avons déclarés, ce qui a eu pour effet de réduire de moitié l'indemnisation.

Voilà voilà, la question concernant les bijoux étant très importante, je remercie énormément tous ceux qui auront la gentillesse de me répondre.

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **15:10**

Les pièces principales sont toutes les pièces sauf  
- sdb

- WC
  - cuisine
  - les couloirs, les placards
  - le grenier, la cave, le garage
  - les annexes au logement (un appenti dans le jardin par ex)
- ça veut dire que ce sont les chambres, bureau, salle à manger, salon, lingerie etc.

Vous leur apportez la preuve que vous n'avez jamais amené ces bijoux en France donc forcément, ils n'ont pu être volés ... C'est toujours le même problème quand on fait le malin pour éviter de payer à un moment donné, ça se retourne contre vous à un autre moment.